



## Succession de bien immobilier

Par **cocofifi**, le **27/09/2014** à **19:57**

Bonjour, je suis propriétaire de deux maisons, j ai deux enfants et des petits enfants. Avec ma deuxième fille j ai de gros soucis. Fainéante et très dépensière elle entretien de surcroît son compagnon. A mon décès, je souhaite qu elle puisse continuer d occuper une de mes maison, mais je ne voudrais pas qu elle puisse la vendre. J aimerais que cette maison devienne le bien de ses deux enfants. Mon autre maison reviendrais a ma fille aînée. Est ce possible et comment faire Merci beaucoup.

Par **janus2fr**, le **28/09/2014** à **10:30**

Bonjour,

Vous ne pouvez disposer à votre guise que de la quotité disponible de vos bien, soit ici 1/3 puisque vous avez 2 enfants.

Chacun de vos enfants héritera au minimum de la moitié des 2/3 de vos biens.

Vous pouvez faire un testament en faveur de vos petits enfants pour leur léguer 1/3 de vos biens.

Reste à voir comment peut s'articuler tout cela...